

Groupement pour la protection de Carouge

bulletin d'information

Notre site internet: www.leboulet.ch *Le Boulet est sur Facebook*

C.P. 1443 - 1227 Carouge — juillet 2026 n° 02/26 tirage 450 exemplaires Messagerie: info@leboulet.ch

Fondé en 1975, Le Boulet est une Association qui se voue à la protection du cadre de vie, principalement urbanistique et architectural de la ville de Carouge et des régions avoisinantes. Précurseur, le Boulet a suscité un plan de site, la création d'un musée communal et de multiples actions de sauvegarde.

CAROUGE ET LA CANICULE

Courant juin les aléas du changement climatique ont mis à rude épreuve non seulement notre vie de tous les jours, mais également nos nécessaires déplacements. Un plan canicule, établi par les Autorités sanitaires et relayé par les Communes a permis surtout à tous ceux qui pouvaient être fragilisés de trouver, soit un lieu climatisé, soit une assistance.

La ville de Carouge anticipe depuis plusieurs années ce type de situations. Néanmoins, un certain nombre de nouvelles mesures devront encore être engagées pour répondre à des situations qui touchent un cadre de vie global.

Passons les mesures actuelles en revue:

- Un lien d'alertes par sms
- Une salle rafraîchie au local du Club des Aînés
- Une carte des zones de fraîcheur et de points d'eau
- Un programme gratuit d'animations pour tous les âges, notamment en salle climatisée au Cinéma Bio.

Parmi les points à améliorer, on citera la mise en place de nouveaux points d'eau introduits depuis un certain temps à divers emplacements. Car aucun animal ni aucun oiseau ne peut s'y abreuver, alors que nos anciennes fontaines, telles celle qui vient d'être installée tardivement à la place du Temple, comprenaient toujours

un petit bassin très apprécié par la faune urbaine; notamment par les chiens, en période de canicule. Visiblement nos urbanistes communaux n'ont d'yeux que pour un choix tiré d'un catalogue, alors que dans d'autres villes des modèles incluant des abreuvoirs pour animaux ont été installés..

Quant à la délicate question des choix de matériaux répondant aux pics de chaleur, signalons qu'en ville de Genève, la pose de revêtements de couleur claire est à l'essai, par exemple aux Bergues. A Cardinal-Mermillod on



vient tout fraîchement de procéder à la pose d'un enrobé noir et foncé, un peu trop propice à capter de la chaleur lors des pics de canicule. Même si on se trouve ici dans une rue où va suivre la pose d'un revêtement de type phono absorbant, la question se pose de savoir comment réguler les futurs pics de chaleur. Dans certaines cités française, on enduit déjà des chaussées de blanc de Meudon, voire de chaux. En tous les cas, pour la suite, il faudra poser des bitumes bien plus clairs.

Parmi les mesures communales prises cette année, on saluera toutefois l'acquisition de brumisateurs disposés respectivement à la place d'Armes, au parc Cottier ainsi qu'à la place de la Tambourine. Ces installations nécessitent un suivi sanitaire étroit, compte tenu notamment du risque de transmission de légionellose qui est sous contrôle. Des mises au point seront encore nécessaire pour éviter les dispersions de brume lorsque souffle du vent.

Autre mesure est la fameuse renaturation de la Drize, dont nous avons parlé de façon critique dans un précédent numéro. Il s'agit d'un cours d'eau dont le débit est quasiment réduit à zéro lors des périodes les plus chaudes. On nous promet de le réalimenter à grands frais avec une conduite qui partirait des rives de l'Arve aux Vernets. Néanmoins, comme on le voit ci-dessous à la sortie d'une canalisation, un petit débit peut s'écouler lors de pluies (mai 2026, site du campus Pictet, Etoile 1).



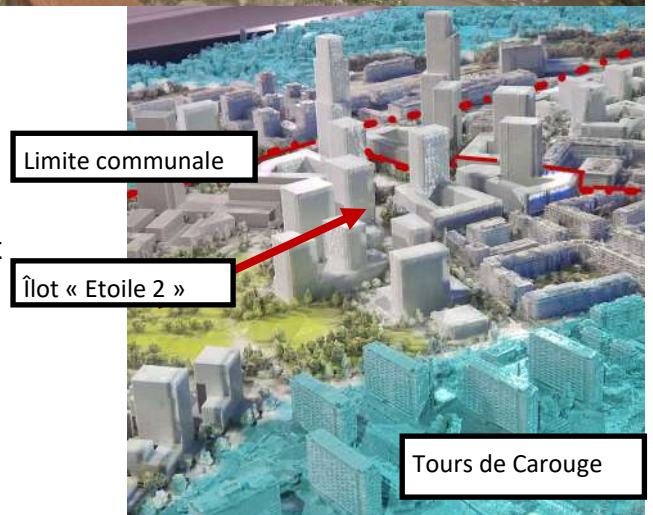
C'est le lieu ici également de revenir sur les mesures annoncées du développement urbain en cours dans le secteur carougeois du PAV.

Les objectifs prévus à l'horizon 2040 consistent à faire passer la population carougeoise de 23 000 à 40 000 habitants. En termes de densité, Carouge se densifierait encore plus, passant ainsi par km² de 8 500 à 14 500 habitants! Sur un plan environnemental et dans la perspective du réchauffement climatique, deux propositions sont avancées à ce sujet par la direction du projet.

Il s'agit en premier lieu de la remise à ciel ouvert de la Drize, qui, rappelons-le, accueillerait aussi lors de gros orages le déversement des eaux de ruissellement. Ceci pour le futur bassin versant à urbaniser, de Grosselin à l'Etoile. Ensuite, pour faire suivre un mandat d'études

parallèles de novembre 2024, un projet de place alluviale est prévu être réalisé au cœur du nouveau quartier de l'Etoile.

La question de sa mise en œuvre sur le domaine public carougeois et celle de son financement restent à clarifier.

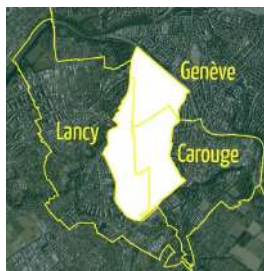


LE PROJET PAV ET CAROUGE



Comme on le voit sur la photo ci-contre prise sur la chaîne de TV France 24, l'agglomération genevoise compterait aujourd'hui un million d'habitants! Et ceci, sur une surface de 2000 km² ! Cette vision boulimique ou futuriste (c'est selon!) déforme quelque peu la réalité puisque le canton de Genève ne compte que 245,7 km². et 537 191 habitants. Un regard bien français sur le *Grand Genève*!

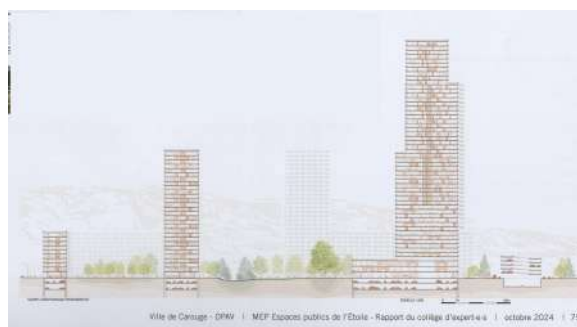
Dans la même optique de développement, dans son projet de présentation, la Direction du PAV (Praille-Acacias-Vernet) annonce que sur les 230 hectares du PAV situés sur les Communes de Genève, Lancy



et Carouge, ce sont 12 000 logements qui sont prévus répartis dans 9 quartiers. En même temps, 6000 nouveaux emplois devraient y être créés ainsi que 5 groupes scolaires dont deux à Carouge. Ceci jusqu'en 2040.

Toujours selon la Fondation PAV, ces logements se répartiront comme suit: 20% des surfaces brutes de plancher reviendront à des Fondations immobilières de droit public et 40 % à des Sociétés coopératives d'habitation sans but lucratif. Sur les terrains contrôlés par la Fondation PAV, 62 % des logements seront destinés à des logements d'utilité publique (LUP), dont 24 % de HBM..

La construction d'une grande tour d'une hauteur de 170 m, à vocation essentiellement administrative, mais avec du logement, est pilotée par la Fondation Marconi. Des discussions sont en cours pour la doter, dans sa partie basse, d'équipements à usage culturel pris en charge dans la durée par les trois Communes. L'édifice se situera sur le territoire carougeois à l'emplacement du traiteur Genecand.



Coupe montrant la tour projetée de 60 étages à gauche.

A droite vue du quadrilatère des Vernets et de l'une des premières tours récemment édifiée.



PISCINE: LA PALETTE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Lors du vote sur les crédits alloués à la piscine de la Fontenette, des interrogations se sont faites sur le type de mesures environnementales exigées par le canton. En voici la liste:

Pose de panneaux thermiques en toiture, pose également de panneaux photovoltaïques, installation d'une pompe à chaleur pour récupérer l'énergie issue des rejets d'eau usée en continu, bassins, pour la création de cuves de stockage récupérant l'énergie issue des panneaux solaires et de la pompe à chaleur, récupération de chaleur sur les chambres froides de la cuisine, réutilisation de la chaleur des eaux usées des douches, récupération de la chaleur des monoblocs de ventilation sur l'air repris et enfin pour le bassin extérieur de 50 m. pose d'une couverture thermique durant la nuit.

On attend avec impatience de pouvoir voir et évaluer les effets réels de ces multiples dispositifs.

CAROUGE AU FIL DU TEMPS...

Documents réunis par Bernard Bard



ANCIENNE DOUANE DU GRAND-BUREAU



Ancienne Douane du Grand-Bureau - détruite en 1908 lors de la construction de l'école des Pervenches © DR



Le Grand Bureau des douanes, également appelé bureau de la gabelle, se situait au n° 9 de la rue de Lancy. Ce poste d'octroi constituait un point de passage stratégique, où les employés des douanes contrôlaient les marchandises entrant à Carouge ou quittant la ville par la route de Lyon et de Seyssel. Il marquait également la limite du tissu urbain: au-delà s'étendait une vaste campagne vallonnée.

À la suppression de l'octroi, en 1816, le bâtiment fut vendu à des propriétaires privés. Son dernier propriétaire fut M. Wolf. Au début du XX^e siècle, la Commune de Carouge en fit l'acquisition dans le cadre du prolongement de la rue du Grand-Bureau en direction des Promenades.

Vers 1908, l'ancien bureau des douanes fut démoli afin de faciliter les importants travaux de terrassement nécessaires à la construction de l'école des Pervenches, inaugurée en 1910. Cette intervention permit également d'amorcer le percement de l'actuelle rue Louis-de-Montfalcon. Déjà largement dimensionnée jusqu'à l'actuelle rue de la Débridée, celle-ci se prolongeait ensuite par une étroite ruelle longeant le canal et la place de la Gymnastique, avant de rejoindre le Rondeau de Carouge.

INTERDICTION DE CYCLES EN ZONE PIETONNE

Courant juin et dans le cadre d'une consultation informelle lancée auprès d'associations carougeoises par le Service municipal d'urbanisme au sujet des interdictions de cycles et trottinette électriques à la rue Saint-Joseph, , nous avons pris position comme suit.

Nous avons salué l'aménagement d'une zone piétonne à la rue Saint-Joseph ceci dans l'esprit d'une rue pacifiée. Mais, c'est à tort que certains usagers de deux roues ont commencé à la traverser de part en part comme ils le feraient sur une piste cyclable.

De là est né un sentiment d'insécurité pour les chalands qui se déplaçaient dans cette rue, enfin libérée du trafic automobile et des véhicules à deux roues motorisés. Toutefois, depuis ces derniers mois, la venue en nombre de véhicules rapides à deux roues à assistance électrique a encore accusé ce sentiment d'insécurité.

Il est important de relever que ce ressenti était particulièrement critique pour les parents de jeunes enfants, beaucoup de personnes âgées. des handicapés - notamment les malvoyants - sans parler des usagers des terrasses. Rappelons aussi que le chemin de Saint-Jacques passe par notre rue piétonne et qu'il n'est pas rare, à l'été, de suivre des usagers sur ce parcours.

Mais, rétrospectivement, nous constatons à regrets que l'annonce de cette interdiction à l'automne 2025 a été conduite tambour battant et sans réflexion plus globale.

En effet, aucune indication mentionnant là où les cyclistes devraient mettre pied à terre et déposer leur vélo n'a été faite. Une invite à leur faire poursuivre à pied leur passage dans cette rue commerciale aurait pu, selon toute évidence, leur être faite.

En toute logique, c'est aux entrées de la rue piétonne que doivent se trouver des épingles à vélos en suffisance. Tout comme l'indication des itinéraires de substitution, soit la rue Jacques-Dalphin et l'avenue Cardinal-Mermillod, à faire figurer sur un panneau.

En conclusion, nous vous confirmons que, moyennant ces quelques compléments, nous sommes favorables au maintien du statut actuel de la zone piétonne sans vélos, tel que voté en juin 2025 par le Conseil municipal.

PARCOURS CYCLABLES ET PIETONS

En 2017 lors du réaménagement de la route de Veyrier (coût de 16 millions), un plan de mobilité cyclable était présenté comme ci-dessous. En prolongement des tronçons de la Voie Verte - dont le crédit de réalisation de 6,3 millions sera voté en janvier 2019 - un raccord était prévu sur les trois pistes de la route de Veyrier à la hauteur de l'esplanade de la piscine. En même temps, le Conseiller administratif alors en charge de l'urbanisme à Carouge, Nicolas Walder, précisait que la promenade des Orpailleurs redeviendrait à vocation piétonne après l'achèvement des travaux.

Ci-dessous le plan présenté en 2017 et une vue de la route de Veyrier.



La décision de construire le tronçon carougeois de la VVA (Voie Verte d'Agglomération) sera prise en 2019. Il manque toutefois toujours aujourd'hui le tronçon de raccord avec la route de Veyrier. Dès lors, suite à l'inauguration du tronçon de la VVA compris entre le Pont Neuf et celui de la Fontenette au mois d'août 2024, et en l'absence d'indications claires, on a assisté à une utilisation de la Promenade par des cycles—y compris rapides—au point que ce tronçon était répertorié à l'automne dernier sur internet comme préférentiel et recommandé pour un itinéraire cycliste rapide!



En réaction, à la fin mai de cette année, une délibération municipale était finalement prise à l'unanimité des partis politiques (hormis quatre élus des Verts) demandant de préserver la Promenade des Orpailleurs en lui restituant son premier usage. A savoir la marche, le jogging, la promenade, les fréquentes sorties des enfants en bas âge des crèches carougeoises, tout comme celles des promeneurs de chiens; et ce dans le seul lieu à Carouge autorisé à les laisser se déplacer en liberté.



Pour les divers types de cycles, les cyclomoteurs lourds et les vélocargos, la proposition de leur aménager un raccord direct avec les pistes de la route de Veyrier est à nouveau à l'étude.



Coups d'œil à travers Carouge



Les affouillements du Pont Neuf vont nécessiter dès cet été la pose de nouveaux enrochements afin de préserver les pieux en bois implantés en 1809 lors de sa construction. Un système de grues sera disposé sur la rive côté Genève. Quant au pont du Val d'Arve, une rénovation des culées, du tablier et des garde-corps aura lieu pour un montant voté en juin de CHF 2,4 millions.



En arpentant les rues de Carouge, on tombe de cas en cas sur de petits médaillons disposés sur des bouches d'égouts. On y lit l'inscription *la mer commence ici, ne rien jeter dans les grilles*. Ce message signale que ces bouches d'écoulement concernent des eaux claires, donc de pluie, et qu'il est important de ne pas y déverser n'importe quoi.



En voulant ne pas disposer des revêtements imperméables et en choisissant des sols damés avec un ajout de gravillons, les responsables du chantier de la Voie Verte d'Agglomération (VVA) ont réussi à créer des flaques résiduelles. Les grilles d'évacuation se bouchent avec le ruissellement des gravillons et leur entretien devient un casse-tête. On attend que, par un simple bon sens, on finisse par poser un élémentaire tuyau d'évacuation comme dégorgeoir.



A la Tambourine, la ville de Carouge a procédé ce printemps à plusieurs aménagements. Alors que l'important chantier voisin du Parc des Chênes est engagé, des aménagements transitoires sont venus compléter des aménagements provisoires déjà existants.



Dès le 27 juin et pendant sept semaines, le trafic de trams des lignes 12 et 18 est interrompu entre le Rond-Point de Plainpalais et le Rondeau. Des travaux sont conduits à la rue de Carouge et dans certains secteurs carougeois à la rue Saint-Victor.



ACTIVITES 2026



Retour sur l'activité de printemps

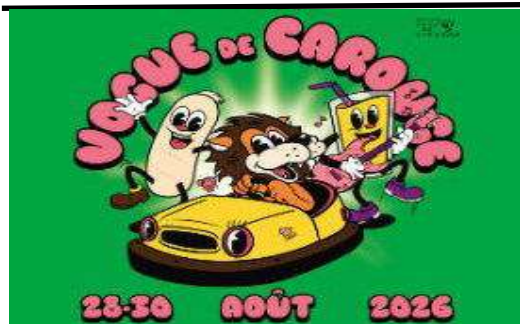
Mardi 5 mai conférence de M. Jacques Rosset sur le thème CAROUGE, lieu d'Energie et secrets de bâtisseurs.

Lundi 1er juin exposé de la Pr Dr Leila el Wakil sur le thème Blavignac et Carouge.

Le créateur des fontaines de Carouge, par ailleurs auteur d'une histoire de Carouge, était un personnage complexe à la fois architecte, archéologue, historien et héraldiste.



Samedi 6 juin place du Marché, stand d'information du Boulet.



les 28, 29 & 30 août 2026

Vogue de Carouge, Place de Sardaigne

Stand d'information du Boulet

Voir la lettre ci-annexée adressée à nos membres



Mercredi 21 octobre 2026 à 18 H 30

Carouge vue par des artistes

Exposé de Bernard Bard

Dans l'arcade rue Jacques-Dalphin 22

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Cotisation annuelle CHF 25.-

CCP 12-18542-2

Email: info@leboulet.ch